

Séance du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 novembre 2016

**Voeu déposé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Delphine BURKLI, Claude GOASGUEN, Jean-Didier BERTHAULT les élus du groupe les Républicains
Relatif à la résolution de l'UNESCO**

Le vœu initialement déposé est amendé comme suit :

- **Le premier délibéré est modifié pour indiquer : « La Maire de Paris exprime officiellement sa désapprobation suite à l'adoption de cette résolution de l'UNESCO qui tend à délégitimer la présence du peuple juif à Jérusalem ;**
- **Le deuxième délibéré est supprimé.**

Il en résulte la rédaction définitive suivante :

Considérant les liens historiques, culturels et religieux plurimillénaires du peuple juif avec Jérusalem ;

Considérant que les trois religions monothéistes ont le droit à la reconnaissance formelle de leur histoire et de leur relation avec Jérusalem ;

Considérant que le rôle de l'UNESCO est de promouvoir l'éducation, la science et la culture, et non de prendre des décisions politiques ;

Considérant que le 15 avril dernier, l'UNESCO a adopté avec la voix de la France une résolution dans laquelle le mur des Lamentations est dénommé «Place Al-Bouraq» niant les liens historiques et spirituels du judaïsme avec ce lieu ;

Considérant que le Président de la République avait promis de veiller « personnellement » à la reformulation de cette résolution en octobre et à une plus grande vigilance à l'avenir ;

Considérant que les 13, 18 et 26 octobre 24 pays ont voté à l'UNESCO une résolution niant les liens entre les Juifs et Jérusalem, la France s'étant abstenue ;

Sur proposition de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Delphine BURKLI, Claude GOASGUEN, Jean-Didier BERTHAULT les élus du groupe les Républicains ...

Le conseil de Paris émet le vœu que :

- **La Maire de Paris exprime officiellement sa désapprobation suite à l'adoption de cette résolution de l'UNESCO qui tend à délégitimer la présence du peuple juif à Jérusalem**